

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°30 du 12 juillet 2013**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Administration Centrale**

**Texte n°9**

**ERRATUM**

à l'avenant n° 2 du 14 mai 2013 à la délégation de gestion cadre du 28 juillet 2008 portant sur le transfert organique de la gendarmerie au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

*Du 8 juillet 2013*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ERRATUM à l'avenant n° 2 du 14 mai 2013 à la délégation de gestion cadre du 28 juillet 2008 portant sur le transfert organique de la gendarmerie au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.**

*Du 8 juillet 2013*

NOR D E F D 1 3 5 0 9 3 0 Z

---

*Texte modifié :*

Avenant n° 2 du 14 mai 2013 (BOC N° 29 du 5 juillet 2013, texte 2).

*Référence de publication :* BOC N°30 du 12 juillet 2013, texte 9.

---

L'avenant n° 2 du 14 mai 2013 est modifié comme suit :

Au point 2.2. de l'annexe III.

I. Au lieu de : « - avis à vis du service parisien de soutien de l'administration centrale à : » ;

Lire : « - vis à vis du service parisien de soutien de l'administration centrale à : ».

II. Au lieu de : « - transmettre les données nécessaires à l'appréciation des droits à rémunération du personnel civil (ouvrier de l'État, agent Berkani de droit public, agent contractuel relevant du décret n° 49-13787 du 3 octobre 1949 modifié, fixant le statut des agents sur contrat du ministère de la défense nationale) géré par ce service ; » ;

Lire : « - transmettre les données nécessaires à l'appréciation des droits à rémunération du personnel civil (ouvrier de l'État, agent Berkani de droit public, agent contractuel relevant du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié, fixant le statut des agents sur contrat du ministère de la défense nationale) géré par ce service ; ».

III. Au lieu de : « - avis à vis de l'agence de reconversion de la défense à : » ;

Lire : « - vis à vis de l'agence de reconversion de la défense à : ».